liberté; invités d'une façon pressante à se placer désormais sur le terrain de la République, ils n'ont pas cru qu'il leur fût possible concilier autrement que par la retraite leur déférence pour les conseils du Saint-Siège et leur fidélité à des convictions personnelles.

» La nouvelle de cette retraite sera accueillie avec émotion par tous les catholiques; ils se demanderont, non sans anxiété, à quels dévouements plus éprouvés, à quelles paroles plus éloquentes sera désormais confiée la défense de leur cause.

» Quant aux monarchistes qui ne constituent point un parti religieux, mais un parti politique, ils demeurent unis autour du prince qui est leur chef et du principe qu'il représente.

» D'accord avec le sentiment national, ils estiment que c'est aux Français qu'il appartient de décider en toute liberté quelle forme de gouvernement convient le mieux à leur pays. Mais ils continueront comme par le passé de prendre la défense des intérêts catholiques au nom de la liberté.

» Les monarchistes sont donc aujourd'hui ce qu'ils étaient hier et rien ne sera changé ni à leur attitude ni à leur ligne de conduite ».

Interrogatoire de Ravachol et Béalat

St-Etienne, 17 mai. — Ce matin, MM. Loubat, procureur de la République, et Rageys, juge d'instruction, se sont rendus à la prison de Bellevue où ils ont procédé à l'interrogatoire de Béalat et de Ravachol. Ces interrogatoires ont duré trois heures. Ravachol a reçu les magistrats avec arrogance et insolence, répondant par monosyllabes aux questions qui lui étaient posées et refusant nettement d'avouer toute participation au crime de la rue de Roanne. Béalat nie non moins énergiquement. On confrontera ce soir les deux prévenus avec Chaumartin.

Les arrestations d'anarchistes

Paris, 17 mai. — Il résulte des renseignements que la *Liberté* a pu recueillir que, sur 118 anarchistes arrêtés en province de février à ce jour, il y en a encore 49 soumis à l'instruction; à Paris sur 19 arrêtés à la suite des explosions, 7 ont été condamnés et 12 ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Depuis le 22 avril 52 anarchistes ont été arrêtés, 8 seulement restent soumis à l'instruction.

Une bataille électorale

Chambéry, 17 mai. — A la suite d'un banquet électoral il y a eu, à Serrières, une bataille entre une vingtaine d'individus. On compte huit blessés dont un mortellement.

La révolution au Venezuela

Paris, 17 mai. — Les nouvelles de Venezuela apportent le récit de nouveaux combats entre les révoltés et les gouvernementaux. Ceux-ci paraissent être vainqueurs.

Économie, propreté. — Toutes les personnes soucieuses de la propreté de leurs vêtements pourront désormais les détacher sans avoir recours aux dégraisseurs, l'*eau de Vienne*, dont l'emploi est des plus simples, a la propriété exclusive d'enlever les tâches sur tous les tissus : laines, soies, nuances claires ou foncées, telles que : peintures sèches, cambouis, goudrons, graisses, huiles, bougies, encres, etc., elle a le mérite de n'altérer en rien la couleur de l'étoffe.

Admise à l'exposition de 1878 elle a reçu la médaille d'argent de 1re classe, et elle affirme son efficacité par plus de 20.000 certificats. Il suffit de verser quatre ou cinq gouttes de cette eau sur un morceau de flanelle blanche et de frotter, la tache disparaît aussitôt. Comme prime au *Journal de Roubaix* nous offrons à nos lecteurs des flacons d'eau de Vienne vendus partout 3 fr. 50 au prix de 2 fr. 75.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Election du Dimanche 22 Mai 1892

de 10 heures du matin à 4 heures du soir

A L'HOTEL DE VILLE de ROUBAIX & à L'HOTEL DE VILLE de LANNOY

Juge pour un an

M. EMILE BOSSUT.

Juges Suppléants pour deux années

MM. LOUIS DERVILLE-WIBAUX.
HENRY MATHON-BERTRAND.

Juge Suppléant pour un an

M. CHARLES LEBORGNE.

Les directeurs et chefs de bureaux des services municipaux ont été reçus, mardi après-midi, dans la salle du Conseil, par l'administration municipale.

M. Gilbert Sayet, secrétaire général, en présentant le personnel, s'est exprimé, à peu près, en ces termes :

» Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

» Vous avez devant vous les directeurs et chefs de bureau des différents services municipaux de la Ville de Roubaix.

» En vous apportant nos hommages, nous nous plaisons à espérer que vous nous continuerez, ainsi qu'à tous les employés de la Ville, la même bienveillance que celles que nous ont toujours témoignée non seulement l'administration de M. Julien Lagache qui a laissé parmi nous un souvenir de bonté et d'équité, mais aussi toutes les municipalités qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville depuis longtemps.

» De notre côté nous nous efforcerons de mériter votre confiance, et pour cela nous vous promettons notre concours le plus dévoué pour l'étude et la défense des intérêts généraux de la ville.

» Sans doute, aurons-nous quelquefois, souvent peut-être, à formuler des objections sur les questions que vous nous proposerez de réaliser, mais ces objections, croyez-le, n'auront jamais qu'un but : celui de vous faire profiter de notre expérience et de notre pratique administratives, et, par suite, de vous aider à accomplir des réformes possibles, tout en restant dans la légalité. »

M. le Maire a remercié le personnel de ses dispositions à l'égard de la municipalité ; il a dit que, peu initié aux affaires administratives, il comptait, en effet, sur son concours pour mener à bien l'œuvre que les nouveaux élus ont entreprise ; que leur arrivée à la mairie ne menaçait aucune situation acquise; qu'aucun employé ne serait inquiété, à moins qu'il ne se rende coupable de faits répréhensibles.

Il a ajouté qu'il n'imposait à personne ses préférences politiques, et, qu'en dehors des bureaux, les employés de la Mairie étaient libres de leurs opinions.

« Nous ne vous demandons pas, a-t-il dit, ce que vous êtes hors d'ici. Soyez bonapartistes, monarchistes, cléricaux, opportunistes, radicaux, cela nous importe peu. Ce que nous voulons, ce que nous exigeons, c'est que vous ne nous trahissiez pas à la mairie. La politique, c'est notre affaire : nous nous en chargeons.

» Si quelqu'un s'écartait de cette règle de conduite, nous n'hésiterons pas à le sacrifier sur l'heure.

» Je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire que les bruits qui ont couru a propos des modifications qui seraient apportées par nous dans le personnel de la Mairie, sont absolument faux. Nous n'avons nullement l'intention de nous séparer de vous. Si vous aviez suivi nos réunions, vous connaîtriez déjà nos dispositions à ce sujet.

» Vous n'êtes en sommes que des travailleurs, des salariés, qui avez droit, aussi, à notre bienveillance. En venant ici, nous n'avons qu'un but, celui d'arriver à l'émancipation des travailleurs, et de lutter contre le capitaliste qui, assis dans son fauteuil, jouit de toutes les satisfactions, alors que l'ouvrier, qui travaille toute la journée, n'a pas le nécessaire pour vivre. »

M. Branquart, premier adjoint, a ajouté qu'il avait reçu d'Amiens une lettre demandant s'il était exact que M. Jules Guesde deviendrait secrétaire de la Mairie aux appointements de 15,000 francs ; M. le Maire l'a autorisé à répondre que M. Sayet était et resterait secrétaire.

L'entrevue s'est terminée d'une façon très cordiale; des vins ont été offerts et, avant de se séparer, le maire, selon la coutume, a donné un jour de congé au personnel des bureaux de la ville.

La prochaine séance du Conseil municipal aura probablement lieu lundi, 23 mai.

La réception de la société chorale l'« Union des Travailleurs ». — Mardi soir a eu lieu la réception de la société chorale l'*Union des Travailleurs*, lauréate du concours de Paris-Belleville (XXe arrondissement).

Dès sept heures, les curieux affluent sur la Grande-Place et rue de la Gare. Un certain nombre d'habitants ont pavoisé la façade de leur maison. Sur divers points et entre autres devant la mairie, on a planté des mâts surmontés de drapeaux tricolores.

A LA GARE. — Les sociétés qui doivent prendre part au cortège arrivent l'une après l'autre et se tiennent sur la place de la Gare. Un cordon d'agents de police, maintient la foule à l'entrée de la cour de la Grande vitesse, par où doit passer la société victorieuse.

Dans la cour même se trouvent la « Grande Harmonie » et les présidents des sociétés, ainsi que de nombreux parents et amis des lauréats. Tous sont munis de bouquets.

A sept heures 20, le train de Lille entre en gare, amenant les membres de l' « Union des Travailleurs ». La « Grande Harmonie » joue la *Marseillaise*. L'entrevue est des plus cordiales. Les vainqueurs reçoivent maints bouquets et couronnes. Puis le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

LE CORTÈGE. — 1° L'« Union des Trompettes » précédée d'un cavalier M. Roussel, président ; 2° La « Fanfare de Beaurepaire » ; 3° La « Fanfare Delattre » ; 4° Le « Choral Nadaud » ; 5° La « Grande Fanfare » ; 6° La société chorale « La Cœcilia » ; 7° La chorale « L'Aurore » ; 8° La « Concordia-Harmonie » ; 9° Le « Choral Eiffel » ; 10° Une délégation de l' « Union chorale de Wattrelos » ; 11° L'« Alliance Chorale » ; 12° La société de gymnastique « La Roubaisienne; 13° La « Grande-Harmonie », puis l'« Union des Travailleurs ».

Des pancartes, portées en avant de la société, indiquent les prix qu'elle a remportés.

Les chefs et quelques membres de l'*Union des Travailleurs* ont pris place dans quatre landaus; dans le 1er se trouvent MM. Wéber, Verquin et Morillon, membres de la commission; dans le 2e, MM. Greniaux, Desquiens et Notte, solistes; dans le 3e, MM. H. Bouche, Capelle, Delhecque et Desprès; dans le 4e, MM. Léon Lardinois, président; Florin, vice-président; Emile Vroman, directeur, et Achille Vroman, sous-directeur.

Sur le parcours, on acclame la vaillante société; il y a du monde à tous les balcons; sur l'un de ceux-ci on tire des fusées dont les détonations se mêlent aux applaudissements de la foule.

A L'HOTEL-DE-VILLE. — Plusieurs milliers de personnes attendent, sur la Grande-Place, l'arrivée du cortège. Lorsque l'*Union des Travailleurs* y arrive, la *Grande-Harmonie* exécute la *Marseillaise* devant la Mairie.

La société victorieuse est reçue, dans la salle des adjudications, par le maire, entouré des adjoints et de quelques conseillers municipaux. M. H. Carrette s'exprime en ces termes :

« Citoyens,

» J'ai l'honneur pour la première fois de recevoir une *société de musique qui a remporté un succès dans un concours* où elle a pris part.

» Je me fais un plaisir d'exprimer mes félicitations au directeur d'abord de cette victorieuse société pour le dévoûment, l'énergie et les capacités qu'il a dû apporter pour la mener à si bonne fin, et ensuite aux sociétaires qui, outre leur bonne volonté à recevoir les conseils de leur chef, ont aussi apporté une grande part de dévoûment en assistant à assez de répétitions pour apprendre, à la satisfaction des jurés, les morceaux qui leur avaient été imposés.

» La ville de Roubaix s'est, de mémoire d'homme, toujours distinguée dans tous les concours de musique où ses musiciens se sont montrés, et il est à constater aujourd'hui que les choristes de l'*Union des Travailleurs* ont tenu à maintenir cette bonne réputation musicale, dont elle s'honore au plus haut degré.

» Comme je l'ai déjà dit hier à la *Grande-Harmonie*, la première musique de France, le nouveau Conseil municipal n'est pas ennemi des arts ni des sciences, et, avec la conviction qu'il travaillera pour la classe ouvrière, je crois être son bon interprète en promettant qu'il n'entravera jamais leur progrès.

» Aussi, citoyens, président, chef, administrateurs et musiciens ou choristes de l'*Union des Travailleurs*, qui avez encore une fois glorifié la ville par votre talent, je continue à vous féliciter chaleureusement en mon nom personnel et au nom de la ville entièrement, en criant :

» Vive vous!

» Vive Roubaix ! »

» Vive le parti ouvrier ! » (Applaudissements.)

M. Carrette ajoute que l'Administration fera tout ce qu'il lui sera possible pour encourager les sociétés, et termine par ces mots :

« Je bois à la gloire musicale de Roubaix, aux arts et aux sciences ! » (Cris de : Vive M. le Maire !)

M. Lardinois, président de l'*Union des Travailleurs*, répond qu'il remercie M. le maire des paroles flatteuses qu'il vient de prononcer. Il dit que l'*Union des Travailleurs* a un seul souci, celui de maintenir haut et ferme le drapeau artistique de Roubaix.

Si cette société a obtenu des succès, ce n'a pas été sans peine; la lutte a été chaude ; ce résultat est dû, en grande partie, au dévouement et à l'abnégation du chef, M. Vroman.

M. Lardinois ajoute que l'*Union des Travailleurs* est très sensible à la réception que lui fait M. le Maire et à l'accueil si sympathique de la population; il propose de chanter un vivat à M. le Maire et aux autres membres de la municipalité.

M. Carrette réplique : « Vous venez de chanter : qu'ils vivent à jamais ! Ce n'est pas à nous que ces mots doivent s'appliquer, mais à l'idée que nous représentons, à l'idée que nous avons apportée à la Mairie, en y entrant.

» Je profite de cette occasion pour m'expliquer sur certains bruits qui ont couru; on a prétendu que nous allions démolir ceci, cela; nous sommes décidés à respecter ce qui existe; nous maintiendrons tous ceux qui seront avec nous, et nous ne combattrons que ceux qui seront contre nous.

» Citoyens, je bois, de nouveau, à la prospérité musicale. » (Cris de : Vive M. le Maire !)

La réception à la mairie est terminée.

En sortant de la mairie, M. Carrette a été acclamé par un nombreux groupe de citoyens, qui l'ont accompagné jusque chez lui.

AU LOCAL. — Toutes les sociétés se reforment en cortège et accompagnent l'*Union des Travailleurs* à son local, place Notre-Dame.

Rue des Lignes, deux mâts, reliés par une banderolle blanche, sur laquelle se trouve cette inscription : *Honneur aux vainqueurs de Paris.*

En face du local, on a dressé un arc-de-triomphe, orné de drapeaux et de lanternes vénitiennes. Aux fenêtres du 1er étage, on remarque deux transparents sur lesquels on lit :

Concours de Paris-Belleville. — Union des Travailleurs: 1re Division, 1re Section, 1er prix de lecture à vue; 2e prix de quatuor; 1er prix d'exécution à l'unanimité. — Concours d'honneur, 1er prix à l'unanimité, avec félicitations du jury.

Avant le départ des sociétés, M. Lardinois les a remerciées de leur gracieuse démarche, ajoutant que l'*Union des Travailleurs* en garderait le meilleur souvenir, et qu'elle sera toujours heureuse d'escorter, à son tour, celles qui, dans l'avenir, obtiendraient des succès.

La fête s'est prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

La municipalité roubaisienne. — Voici quelles sont, dans la nouvelle municipalité, les attributions des six adjoints :

MM. Olivier Branquart, finances; Desobry, état-civil; Trannoy, instruction publique et cultes; Milbéo, travaux publics; Achille Lepers, fêtes publiques; Couteller, affaires diverses.

L'armement de la police. — Depuis quelques jours on a remplacé le sabre des agents de police par le sabre-baïonnette, qui est beaucoup plus commode.

Les deux ouvriers boulangers, Anatole X... et Modeste X..., qui avaient été arrêtés récemment et u'on disait compromis dans l'affaire du boulevard de trasbourg (assassinat de Mme Bonave-Cliquet), viennent d'être mis en liberté. Aucune charge n'a pu être relevée contre eux. En ce qui concerne Modeste X..., tous ceux qui connaissent ce brave travailleur avaient été très surpris et très attristés qu'on pût faire peser sur lui une pareille accusation.

Les suites d'une rixe à propos d'élections. — Dans la soirée de dimanche, un ouvrier du nom de Watteau, demeurant rue de la Vigne, cour Hugue, avait eu une violente altercation avec un camarade, à propos des élections municipales. Des paroles on en était venu aux coups; Watteau avait été fort maltraité dans la lutte, et gravement contusionné à la tête. M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis par M. Chauveau, commissaire du 4e arrondissement, pour constater l'état du blessé, a déclaré que ce dernier avait besoin des plus grands soins, et serait dans l'impossibilité de travailler avant un certain temps.

Un vol audacieux de matériaux de démolition. — La maison portant le numéro 41 de la rue du Chemin-de-Fer est en voie de démolitions. C'est M. L..., de Croix, qui a l'entreprise des travaux.

Lundi matin, avant qu'il n'y eût aucun ouvrier sur le chantier, un terrassier, Guillaume Delmons, sujet belge, qui travaille pour le compte de M. L..., et demeure rue des Fleurs, arrivait devant la maison avec une petite charrette à bras, et il avait vite fait d'enlever deux portes de garde-robe, et des débris de zinc et de plomb, représentant une valeur totale d'au moins cent cinquante francs. Après avoir chargé ces divers objets sur la voiture, il les portait chez un cabaretier de l'Epeule, et battait marché pour une somme de trente-cinq francs.

Il avait capté la confiance de son client en l'assurant qu'il avait traité pour six cents francs de tout le lot des démolitions de la maison, et qu'il était ainsi en mesure de le faire profiter d'une occasion exceptionnelle.

M. L... s'aperçut de suite du vol dont il était victime, et comme on était venu lui dénoncer Delmons pour en être l'auteur, il le fit arrêter dans la soirée de lundi, par les soins de M. Horber, commissaire du du 1er arrondissement.

Deux accidents. — Un accident s'est produit, mardi matin, rue du Collège, vers huit heures et demie. Un vieillard septuagénaire, M. Joseph Decourcelle, suivait un trottoir de cette rue, appuyé sur un bâton, lorsqu'en voulant traverser la chaussée, il fit un faux pas et tomba; relevé aussitôt par des passants, il fut conduit dans un estaminet voisin où il reçut des soins en attendant l'arrivée d'un docteur qu'on était allé chercher. Celui-ci a constaté que M. Decourcelle avait l'avant-bras démis et une plaie contuse à la tête; sur sa demande il a été reconduit en voiture chez son fils rue de l'Epeule.

Un autre accident s'est produit à 11 heures rue Turgot. Une ménagère, Angéline Lecoutre, était occupée à lessiver lorsque l'échelle se brisa, et Mme Lecoutre roula la cave sur le pied ; à ses cris, une voisine vint aussitôt lui donner des soins, et on appela un docteur qui a constaté qu'elle avait l'orteil fort endommagé.

Un expulsé qui se rebelle. — Lundi soir vers six heures un quart, l'agent Pontier, passant rue des Longues-Haies, aperçut un tisserand ivre, Adolphe Devoglaere, qui était sous le coup d'un arrêté d'expulsion. L'agent s'avança vers lui pour le conduire au poste. L'ivrogne qui l'avait aperçu voulut le frapper. L'agent, tout en parant les coups parvint à le terrasser, le figotta et le conduisit au dépôt du 3e arrondissement, où il fut écroué.

Wasquehal. — *Le succès de la chorale les « Amis-Réunis ».* — Ainsi que nous l'avons annoncé, la société chorale les *Amis-Réunis*, sous la direction de M. Gustave Eckout, a pris part au concours de Paris (Belleville), elle a obtenu en deuxième division : le 1er prix de lecture à vue ; le 2e prix de quatuor, et le 2e prix d'exécution.

La réception de la société victorieuse a eu lieu hier soir, à huit heures ; toutes les sociétés de musique et de gymnastique de la commune sont allées au-devant d'elle, à la gare de Croix-Wasquehal ; plusieurs couronnes lui ont été offertes. Les sociétés se sont formées en cortège et se sont rendues à Wasquehal en passant par le Noir-Bonnet; toutes les maisons étaient pavoisés ; plusieurs arcs-de-triomphe avaient été dressés.

Les vins d'honneur ont ensuite été offerts à la Mairie; les membres de l'administration municipale y attendaient les vainqueurs. Le cortège s'est alors dirigé vers le local de la société, où la fête s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Leers. — Un domestique, Joseph Briffeuil, a été arrêté pour vol d'un pantalon, au préjudice de M. Mulliez, ouvrier tisserand.

Ascq. — *La fièvre aphtheuse.* — Cette maladie vient de faire son apparition dans la commune chez M. Saint Leger où 17 bêtes en sont atteintes, et chez M. Dupire-Selosse, où une seule est malade. Le maire a fait immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la maladie.

Communications diverses

Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix. — Il est rappelé au public que la Bibliothèque de l'Ecole Nationale des arts industriels est ouverte, *9 heures par jour*, tous les jours (les dimanches et lundis exceptés), de 9 heures à midi, de 3 heures à 6 heures, et de 7 heures à 10 heures du soir. Le dimanche du onze heures à une heure de l'après-midi.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1/2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021-56342

Sainte-Colombe-d'Orpierre (Hautes-Alpes), le 5 août 1891. — La boîte de Pilules Suisses que vous m'avez envoyée m'a complètement guéri d'une espèce de cholérine que j'avais depuis la mi-juillet; au bout de trois ou quatre jours, tout est venu à son état normal. A la même époque, ma femme souffrait d'une constipation opiniâtre qui résistait à tous les moyens connus; après avoir pris pendant trois jours de suite quatre Pilules Suisses par jour, le ventre s'est dégagé et au bout de huit jours la malade était en pleine convalescence. Je vous autorise à donner à cette double cure toute la publicité qu'il vous plaira.
36736d Bosc, instituteur.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

L'Association amicale des anciens élèves de l'école libre St-Joseph, sous la présidence de M. l'abbé Jourez, a, dans son assemblée générale du lundi de Pâques dernier, proposé une excursion au bois de Phalempin pour le lendemain de la Pentecôte.

Les membres de l'Association qui désireraient y prendre part et qui n'ont pas encore adhéré à cette promenade sont invités à se faire inscrire au siège de l'association ou chez M. le secrétaire pour dimanche prochain dernier délai.

Une demande sera adressée à la Compagnie du chemin de fer pour obtenir la réduction habituelle.

TOURCOING

Les maires de Tourcoing. — *Souvenirs rétrospectifs.* — M. Victor Hasschroueq arrive le vingt-septième parmi les maires qui se sont succédés, depuis 1790, à la tête de l'administration municipale. Rappelons les noms de ses prédécesseurs dans l'ordre chronologique.

M. Philippe-Joseph Desurmont, nommé maire le 25 janvier 1790; M. André Derveau, 3 août de la même année; M. Motte-Florin, 25 janvier 1791; M. Louis Desurmont, 17 pluviose an III; M. Destombes-Desurmont, 5 thermidor de la même année; M. Wattel-Florin, 1er pluviose an VI; M. Antoine Lehoucq, 1er floréal de la même année; M. Suin, an VII; M. François-Joseph Six, an VIII (ces trois derniers portaient le titre de « président ») ; M. Pierre-François-Joseph Wattinne, an IX; M. Louis Desurmont, adjoint faisant fonctions de maire, messidor an X; M. Prosper Lepoutre, vendémiaire an XI; M. Pierre-André Delahaye, 1808.

M. Dewavrin-Frys, 1816 ; M. Destombes-Rousselle, 2 août 1822 ; M. Auguste Cordonnier, 9 septembre 1830 ; M. André Delahaye, 26 décembre 1837 ; M. Carlos Masurel, 2 novembre 1847 ; M. Timal fils, adjoint faisant fonctions de maire, janvier 1849 ; M. Louis Wattinne, 3 août 1852 ; M. Carlos Masurel, 26 septembre 1853 ; M. Desurmont-Desurmont, conseiller municipal faisant fonctions de maire, 10 août 1855 ; M. Roussel-Defontaine, 21 février 1857 ;

M. André Delahaye, adjoint, faisant fonctions de maire, 3 février 1871; M. Roussel-Defontaine, 5 juin 1871; M. Debuchy, adjoint, fonctions de maire, 16 décembre 1879, et enfin M. Victor Hassebroucq qui est à la tête de la municipalité de Tourcoing depuis le 18 mai 1881, c'est-à-dire depuis onze ans jour pour jour. Le maire qui a été le plus longtemps en exercice est M. Roussel-Defontaine qui, pendant plus de 22 ans, a dirigé l'administration municipale de Tourcoing.

Une explosion de générateur. — Mardi, vers 5 heures 1/2 du matin, une détonation comme la décharge d'une grosse pièce d'artillerie jeta l'épouvante aux environs de la brasserie de M. Taffin-Grimonprez, rue du Tilleul; c'était l'un des tubes du générateur tubulaire, celui du bas, qui avait fait explosion. Heureusement le chauffeur venait de quitter son poste pour se rendre à 40 mètres des fourneaux; c'est une circonstance toute fortuite qui l'a ainsi fait échapper à une mort certaine.

Tout le massif de maçonnerie a été ébranlé, disloqué ; le corps du générateur a été déplacé de plus d'un mètre ; une partie d'un bâtiment neuf, qui se trouvait à proximité, a été démoli, ainsi que la devanture d'une construction ancienne ; un mur de clôture, appartenant à un voisin, a été en partie abattu.

La cause de l'explosion n'est pas connue : ce ne peut être le défaut d'alimentation, puisque c'est le tube inférieur qui a sauté. Les dégâts sont évalués à 12.000 fr. Il y a assurance.

L'exercice musical donné chaque année par les professeurs et élèves de l'Académie de musique aura lieu cette année le dimanche 29 mai, à 7 heures 1/2 du soir, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. Nous apprenons d'autre part que notre excellent directeur de l'Académie de musique, M. Louis Montagne, est nommé membre du jury du grand concours international d'orphéons, d'harmonies et de fanfares qui sera donné, les 14 et 15 août à Reims, sous la présidence de M. Théodore Dubois, membre de l'Institut.

Un accident du travail. — Lundi dans la matinée M. Auguste Duvernay, âgé de 49 ans, ouvrier cardeur chez MM. Lamourette et Leroux, a eu l'index et le médius de la main gauche, pris entre le tambour et le faux-fond de son métier. Les deux doigts ont été tellement comprimés, écrasés, qu'il faudra peut-être en venir à l'amputation. M. le docteur Bourgois, qui donne ses soins au blessé, attendra quelques jours avant de se prononcer. M. Duvernay a été reconduit à son domicile, rue de Paris.

L'accident est dû à l'imprudence de la victime : on ne doit jamais toucher avec la main, mais avec un batonnet, à cet endroit de la carde.

Rixes graves à la frontière. — On remarque que depuis quelque temps les batailles et rixes deviennent de plus en plus fréquentes à la frontière belge, notamment à Reckem, où certains habitants de Neuville vont vider leurs querelles.

Dimanche dernier les époux Vanynghem-Denauw, demeurant à Neuville, se trouvaient au cabaret *Saint-Pierre*, à Reckem, avec leur frère, Paul Denauw, qui habite Mouscron. Ce dernier fut pris à partie par les nommés C..., dit D..., Alphonse D..., dit L... et un troisième individu du nom de T... Les époux Vanynghem en secourant leur parent, ont reçu de nombreux coups de couteau et de casse-tête. Plainte a été portée aussitôt à la gendarmerie de Menin qui n'a pu que s'occuper des faits qui se sont passés sur le territoire belge.

Les gendarmes de Tourcoing ont été chargés d'entendre les prévenus et témoins de Neuville.

Un mari brutal. — Le sieur Vanderghe, rattacheur, âgé de 27 ans, demeurant rue du Cimbale, rend sa femme on ne peut plus malheureuse ; il la bat presque tous les jours, surtout quand il est ivre, et cela lui arrive souvent. La pauvre femme est tellement sous l'empire de la crainte, qu'elle s'est résignée à ne plus proférer aucune plainte.

Lundi à 8 heures du soir, le mari rentra avec un compagnon et commanda de faire du café. La femme s'empressa d'obéir, ce qui n'empêcha pas Vanderghe de proférer à son adresse les plus grossières insultes. Comme elle ne répondait pas, le misérable saisit une assiette et la lança sur l'œil gauche de sa femme avec une telle force que l'assiette se brisa en mille pièces, et que des fragments ont pénétré jusque dans le globe de l'œil. On craint bien que la pauvre femme n'y voie plus jamais de ce côté.

Le brigadier Delporte, qui se trouvait dans le quartier, ne vinta bout du forcené qu'avec l'aide d'un autre agent et après avoir reçu un violent coup de tête en pleine poitrine.

Mardi matin, Vanderghe se lamentait et était tout disposé à implorer le pardon des agents et même de sa femme.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui mercredi.

Une contrainte par corps. — On rencontre assez fréquemment des gens qui ne prennent guère au sérieux les condamnations en simple police : voici un exemple qui pourra leur être utile.

S. D..., âgé de 58 ans, maçon, né à Rhumes (Belgique), avait été condamné à Roubaix pour « défaut de déclaration d'étranger ». Pour se soustraire à la peine d'amende, il était venu se fixer à Tourcoing. Mais la gendarmerie a su le trouver et l'a arrêté mardi, en vertu d'une contrainte par corps de quatre jours.

A la frontière. — Un convoi de 46 expulsés, dont quatre femmes, a été conduit mardi à la frontière; les condamnations, pour vols, fraude, coups et blessures, avaient été prononcées par les tribunaux de Rouen, Pontaudemer, Senlis, Paris, Etampes, Amiens, Avesnes et Lille.

Roncq. — *Un émule de Ravachol.* — M. Arnoult, maître couvreur, rue de Bousbecques, avait recueilli par charité depuis environ 3 semaines son beau-frère, Basile Vandewaele, vagabond et le déshonneur de sa famille, sans profession avouable si ce n'est celle de joueur d'accordéon en temps de fête et le dimanche, ramassant çà et là quelqu'argent qu'il dépensait les autres jours de la semaine au cabaret.

Mardi matin Arnoult le pria de l'aider un moment pour conduire ses marchandises mais le travail n'entre pas dans les habitudes de notre Basile, qui s'irrita et menaça même son beau-frère, au point que ce dernier dut rentrer chez lui et se barricader.

Vandewaele tourna alors sa fureur contre les portes de la maison qui lui donnait asile, il enfonça à coups de pied celle qui clôturait la cour, prit une hachette, une pioche, et se disposa à briser la porte d'entrée de l'habitation que ses coups redoublés mirent bientôt en pièces.

Heureusement que le garde Desailly qui se trouvait à proximité intervint et put l'arrêter et le conduire au poste malgré ses menaces. Le forcené ne regrettait qu'une chose, n'avoir pas assez d'argent pour acheter un revolver et faire quelques victimes.

Les établissements industriels de la contrée qui exploitent l'ouvrier, disait-il, devraient sauter et s'il en avait les moyens il vengerait les travailleurs ses frères.

Ce nouvel émule de Ravachol a paru cependant se calmer une fois sous les verrous.

— *Un écho des élections municipales.* — A l'occasion de la réélection de M. Leurent comme maire de cette commune, tous les membres du conseil municipal se sont empressés de se rendre chez lui pour lui présenter leurs félicitations et lui offrir les témoignages de sympathie de la population.

Dans l'après-midi la musique municipale a donné une sérénade au nouveau maire.

Linselles. — *La Saint-Mamert.* — Lundi a eu lieu dans cette localité le banquet traditionnel de la fête des Sapeurs-Pompiers.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit la plus franche gaîté et la plus grande cordialité n'a cessé de régner dans cette charmante fête de famille.

Neuville-en-Ferrain. — *Une manifestation patriotique.* — La population de Neuville a été fort touchée de l'heureuse et patriotique pensée qu'a eue, dimanche dernier l'*Union des Trompettes* de Tourcoing, de passage à Neuville, en exécutant une fanfare devant le monument élevé à la mémoire des soldats de la commune morts au champ d'honneur pendant la campagne de 70.

Halluin. — *Une rixe au Cobras.* — Lundi dans la soirée, la femme Sidonie Bogaert, âgée de 40 ans, et son fils Gustave, tous deux pris de boisson, se querellaient vivement.

Un de leurs voisins, M. Henri Debray, présent à cette scène scandaleuse, voulut intervenir; ce fut alors une mêlée générale. Sidonie Bogaert reçut dans la bagarre plusieurs coups de poing. l'œil gauche a été atteint; Debray plusieurs coups d'ongle au visage également. Les certificats du médecin qui les a visités constatent que des voies de faits graves se sont produites, mais aujourd'hui, comme la nuit porte conseil, les auteurs se rejettent mutuellement les responsabilités.

M. Duquesne, commissaire de police, a ouvert son enquête.

— *Arrestation.* — Un nommé Castel, âgé de 42 ans, colporteur a été arrêté mardi matin, rue de Linselles, sous l'inculpation d'outrage à la pudeur et de vagabondage.

— *Procès-verbal pour insultes aux autorités belges.* — M. Duquesne, commissaire de police, a dressé ce jour procès-verbal sur la plainte des agents belges pour menaces de mort contre les gendarmes belges proférées par un nommé Henri Ladrissous, tisserand, âgé de 23 ans, demeurant à Halluin.

— *Un jeune voleur.* — La police d'Halluin a mis également mardi après-midi en état d'arrestation un garnement incorrigible, dont les parents se plaignent constamment, le nommé Alphonse Delée, âgé de 14 ans, qui s'est emparé d'un paquet de chocolat dans un magasin où il allait acheter un petit pain, en profitant de l'absence de la servante chargée de le servir.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que des faits de ce genre lui sont reprochés.

— Les pompiers ont célébré lundi leur fête patronale de la St-Mamert. Le banquet traditionnel a été très animé.

LILLE

Dissolution de l'Union des contribuables. — Voici l'ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité par tous les membres de l'*Union des contribuables* présents à la réunion qui a eu lieu hier, salle du *Cygne*, rue du Court-Debout :

« Les membres de la commission de l'*Union des contribuables* déclarent regretter que les divers partis politiques n'aient pas cru devoir profiter du terrain que l'*Union* leur avait préparé pour la concentration générale qui était indispensable pour le renversement total d'une coterie compromise.

» La commission, jugeant son rôle comme terminé quant à présent, remercie les citoyens inscrits aux comités de cantons, pour leur dévouement à la défense de la bonne cause et leur rend, à partir de ce jour, leur entière liberté d'action. »

Une tentative d'escroquerie. — La fille Joséphine Morsa, âgée de 28 ans, sans profession, demeurant 3, rue Saint-Nicaise, à Lille, a été arrêtée pour tentative d'escroquerie. Elle s'était présentée chez le sieur Leroux, marchand de faïence, et lui avait acheté pour 1.128 fr.60 de marchandises. Heureusement, celui-ci, peu crédule, ne voulut rien livrer que contre espèces sonnantes, et comme les espèces sonnantes faisaient défaut, M. Leroux fit conduire la fille Morsa à la permanence.

Selon la tradition, mardi, la Faculté libre de droit de Lille a célébré solennellement sa fête patronale. Le matin à onze heures, tous les professeurs en robe et les étudiants ont assisté à une messe dite dans la chapelle de l'hôtel académique par le chanoine Didiot, vice-recteur de l'Université.

Le soir un banquet présidé par Mgr Bonnard réunissait près de cent convives au cercle de la rue de l'Orphéon. Le banquet a été suivi d'un punch.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 17 mai.* — VOL D'UNE CHEMISE. — M. François Godard, sellier rue de l'Epeule à Roubaix, avisait l'agent de garde, jeudi dernier, qu'une femme de la rue de Blanchemaille, Hortense Destache, était partie de chez lui en emportant une chemise de femme : arrêtée et fouillée au dépôt, Hortense Destache, âgée de 30 ans, fut trouvée porteur de la chemise et de divers autres objets.

Traduite devant le Tribunal, elle prétend que ce qui a été trouvé sur elle lui appartient.

M. le Président. — Vous êtes aussi sous le coup d'un arrêté d'expulsion : vous ne pouvez pas rester en France.

La prévenue. — C'est possible : mais comment voulez-vous que je vive ? mon mari reste en France; vous n'avez qu'à l'envoyer en Belgique aussi.

Hortense Destache est condamnée à quatre mois d'emprisonnement.

A PROPOS DE DEUX CHIENS qui se battaient aux Halles centrales à Lille, un Tourquennois qui, il y a trois semaines, habitait encore Wattrelos, Pierre J..., 28 ans, croit devoir faire à l'agent Pollet une observation qui se termine par le célèbre mot de Cambronne. J..., qui a de bons antécédents mis sur le compte de l'ébriété cet écart de langage ; il encourt une peine de huit jours de prison mais avec application de la loi Bérenger.

POUR COUPS envers M. Depracler, à Tourcoing, Hippolyte Douffet, qui a une trentaine d'années, se voit infliger une peine de deux mois et une amende de seize francs.
Me CONFORME.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du mardi 17 mai.* — PROCÈS EN CONTREFAÇON. — M. Victor Vaissier, savonnier à Roubaix, est propriétaire de la marque « Les Princes du Congo. » M. Desusrosne, fabricant de savons à Paris, a, l